



PÉTITION

« POUR UNE PENSION PLUS JUSTE QUE LA CVR ! »

Nous, agent-es de la fonction publique d'état en Polynésie française exerçant dans toutes les administrations et les services déconcentrés **de l'aviation civile, des douanes, de l'éducation, des finances, de la justice et de la police nationale etc...**, dans un esprit d'unité, **exigeons de l'État une pension de retraite juste.**

En moyenne et sans tenir compte des primes spécifiques à nos administrations respectives,

- Avant 2008, le taux de remplacement était de l'ordre de 71% grâce à l'ITR.
- Avec la suppression de l'ITR, le taux de remplacement baisse à moins de 41%.

C'est une chute vertigineuse de 30 points.

- L'État nous permet, sous condition, d'augmenter ce taux de remplacement à 45% via une cotisation supplémentaire : la CVR Cotisation Volontaire de Retraite.

La proposition de l'état est injuste à plusieurs titres **car elle ne tient pas compte des spécificités de nos territoires et de nos populations.** Les principes ci-après doivent être considérés.

- En tant qu'actif, l'État reconnaît la cherté de la vie en Polynésie. En tant que retraité, l'État ne peut pas l'ignorer. La vie chère est une réalité en Polynésie que l'on soit actif ou retraité.
- Notre espérance de vie en comparaison à l'Hexagone est inférieure de 9 ans pour les femmes et 7 ans pour les hommes. On travaille plus longtemps mais on vit moins longtemps.
- L'article 20 de la loi de finances rectificatives de 1974 nous impose déjà une contribution implicite sur la part majorée. Cette contribution non volontaire permet à l'État d'économiser 2,8 milliards de FCP par an.
- La suppression de l'ITR permettra à l'État d'économiser encore jusqu'à 5 milliards de FCP par an.
- Toutes ces réformes qui visent à diminuer les pensions de retraite voire nos salaires auront un impact négatif sur notre pouvoir d'achat mais surtout sur l'économie du pays.

Pour tous ces motifs, nous exigeons de l'État d'abroger le décret n° 2024-348 du 9 avril 2024 relatif à la cotisation volontaire au régime de retraite additionnelle de la fonction publique et d'appliquer un calcul de pension de retraite juste et équitable prenant en compte la part majorée qui augmentera mécaniquement notre taux de remplacement à un niveau acceptable supérieur à 70%.

DANS UN ESPRIT D'UNITÉ, JE SIGNE LA PÉTITION !

Lieu d'exercice / Service :

Date :

(NOM, Prénom, signature)

1	11
2	12
3	13
4	14
5	15
6	16
7	17
8	18
9	19
10	20